|  |
| --- |
| **Thème 1** theme1@snes.edu |

**Consignes à respecter pour les remontées**

**des congrès académiques**

* **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
* Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S’il n’y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
* **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : *ajout***
* **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique :** ~~suppression~~
* Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
* Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
* Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
* Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
* Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d’utiliser le ...
* Pour la féminisation, merci d’adopter le -e (pour les publications nationales papier finales, nous remplacerons par le point médian moins facilement accessible au clavier).
* Merci d’ajouter **devant votre amendement** en 3ème colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule *à la place des XXX*. Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées.

**Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré**

**Rapporteur-es : Gwénaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Yannick Lefebvre, Anne-Sophie Legrand**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Texte initial – NE RIEN INSCIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE** | **Vos amendements académiques** |
| 001 | Thème 1 - Redonner du sens et du commun au second degré | XXX -  |
| 002 | Introduction – Affirmer le projet éducatif du SNES-FSU | XXX - |
| 003 | Les cinq années de mandature d’E. Macron ont marqué un très net recul de la politique de démocratisation de l’accès aux savoirs. Alors qu’il avait annoncé à sa nomination qu’il ne serait pas « le ministre des réformes », J-M Blanquer a mis en œuvre des orientations libérales pour l’éducation multipliant les réformes inégalitaires, supprimant près de 8 000 emplois dans le second degré pour 65 000 élèves supplémentaires. Jouant régulièrement les parents d’élèves contre les personnels, il a par ailleurs adressé de multiples signaux à une frange conservatrice de l’électorat d’E. Macron comme le retrait de la circulaire sur l’écriture inclusive ou la campagne sur la laïcité à la rentrée 2021 réduite à dessein aux caractéristiques essentialisantes des élèves en écho aux obsessions du rapport Obin sur les atteintes à la laïcité. | XXX - |
| 004 | L’entrisme d’entreprises et officines privées sur le périmètre de l’école a été encouragé sur des champs pour lesquels le service public, faute de personnels ou de moyens, a été affaibli voire écarté : orientation scolaire, aide aux devoirs, numérique éducatif, certifications… Au lycée, les logiques de parcours individuel mettant en concurrence les élèves entrepreneurs d’eux-mêmes ont incité les familles qui le peuvent à recourir aux coachs privés pour toutes les formes d’accompagnement scolaire, creusant un peu plus les inégalités. | XXX - |
| 005 | La crise sanitaire a révélé combien les écarts entre les élèves se sont aggravés en dépit de toutes les stratégies des personnels pour maintenir l’activité des élèves dans des conditions dégradées. Le refus du ministre de concéder à la rentrée 2021 des aménagements de programmes et des moyens pour des demi-groupes a laissé les personnels seuls pour résorber les lacunes et retards d’apprentissage. Sur-interprétant les évaluations standardisées de la rentrée 2021 en sixième, le ministre a même affirmé que les retards des élèves avaient été rattrapés, oubliant scandaleusement les écarts toujours persistants avec les collèges de l’éducation prioritaire. | XXX - |
| 006 | Si le service public d’éducation et tout particulièrement le second degré ont été atteints, fragilisés et abaissés sous E. Macron, la réussite des élèves, leur accès à la qualification, leur poursuite d’étude vers l’enseignement supérieur ont été portés sans relâche par les personnels malgré des conditions de travail intenables. Car la crise de recrutement, les sureffectifs dans les classes, les inclusions mal préparées, les changements incessants, les tâches périphériques envahissantes et sans intérêt, la pression des hiérarchies intermédiaires pèsent sur l’activité, précarisent les identités professionnelles et interrogent le sens des métiers. | XXX - |
| 007 | Cela exige du SNES-FSU de porter haut et fort ses revendications pour redonner du sens et du commun au second degré, valoriser l’expertise de personnels concepteurs de leur métier et de leur activité. Il s’agit d’en faire aussi un levier de syndicalisation dans la perspective des élections professionnelles de décembre 2022. | XXX - |
| 008 |  | XXX - |
| 009 | Le collège doit être repensé pour que les élèves soient en situation de s’approprier une culture commune, ouverte et émancipatrice, avec une exigence de mixité sociale et scolaire des établissements et un label unique pour l’éducation prioritaire. Les apprentissages doivent se faire dans la classe sous la responsabilité de l’enseignant-e. | XXX - |
| 010 | En travaillant sur les options, les horaires disciplinaires, les programmes, l’accompagnement des élèves dans la classe et en vie scolaire, en dégageant du temps pour réunir les équipes pluriprofessionnelles, en abaissant significativement les effectifs quand il y a inclusion, il est possible d’écarter tout risque de décrochage afin d’envisager avec confiance et sécurité pour tous les élèves une poursuite de scolarité obligatoire jusque 18 ans. | XXX - |
| 011 | La classe de seconde pourrait devenir une étape dans la continuité de la Troisième ouvrant sur la découverte des nouvelles disciplines du lycée afin d’envisager sans pression pour les élèves et leur famille une orientation vers l’une des trois voies. La spécialisation progressive en cycle terminal de la voie générale comme technologique doit s’organiser autour d’enseignements cohérents entre eux mais sans limiter les poursuites d’étude. Les bacheliers en attente d’une affectation dans le supérieur pourraient rester un an de plus au lycée pour compléter leur formation initiale. | XXX - |
| 012 | Les mandats de Paris sur l’école inclusive, l’allocation de moyens et les effectifs cibles, le numérique et les pratiques professionnelles restent en tout point d’actualité. | XXX - |
| 013 |  | XXX - |
| 014 | Fiche 1 - Recentrer l’effort sur les apprentissages au collège | XXX - |
| 015 | Le collège subit en continu des réformes à bas bruit dont les lignes de force sont le renforcement de l’autonomie et la multiplication des dispositifs en dehors de la classe. Alors qu’il est menacé, le principe même du collège unique doit être réaffirmé avec pour objectif une scolarité commune pour une culture commune exigeante dans des formes adaptées aux élèves. | XXX - |
| 016 | Le sens des métiers se perd dans une course sans fin à la gestion de la pénurie de moyens et à « l’innovation ». Les inégalités et la concurrence entre les disciplines et entre les établissements en sortent renforcées. | XXX -  |
| 017 | Le SNES-FSU refuse le glissement des missions d’orientation des Psy-En vers les professeurs ou leur externalisation. | XXX - |
| 018 | Un bilan de la réforme de 2016 est nécessaire. Un cadre national avec des horaires disciplinaires incluant des dédoublements, les programmes et les options s’impose. Ce cadre doit permettre de recentrer le travail des enseignant-es sur les apprentissages pour que s’effectue en classe la majeure partie du travail personnel des élèves. | XXX - |
| 019 | Pour mettre en place des actions diversifiées d’aide aux élèves, le SNES-FSU demande deux heures d’accompagnement à tous les niveaux du collège, sans réduction des horaires disciplinaires et incluses dans le service des enseignants. Comment les organiser pour qu’elles restent à la main des enseignant-es ? | XXX - |
| 020 | Pour la prise en charge des élèves en difficulté, quels besoins de formation des enseignant-es sont à revendiquer ? Faut-il des études dirigées pour l’aide aux élèves, assurées par quels personnels ? | XXX - |
| 021 | Alors que les besoins des élèves dans la classe se sont accrus sous l’effet des sureffectifs, de l’hétérogénéité, de l’inclusion, faut-il renforcer le nombre d’heures hebdomadaires des élèves au collège ? Et en particulier celui des disciplines à 1 h ou 1h 30 ? | XXX - |
| 022 | Pour lutter contre la ségrégation et préparer l’accès au lycée, faut-il imaginer de nouvelles disciplines ? Imposer des choix d’options, notamment en classe de Troisième ? | XXX - |
| 023 | Pour des élèves en grande difficulté, peut-on envisager une année d’étude supplémentaire pour préparer le passage dans l’une des trois voies du lycée, avec quelle organisation ? | XXX - |
| 024 | Le SNES-FSU défend une nouvelle architecture du DNB pour rompre avec le socle, valoriser toutes les disciplines et en faire une étape vers le lycée. Comment lui redonner à très court terme sa valeur d’examen national ? | XXX - |
| 025 |  | XXX - |
| 026 | Fiche 2 - Un lycée diversifié avec un baccalauréat national | XXX - |
| 027 | Le lycée doit constituer le creuset d’une culture commune dans le cadre d’une scolarité obligatoire portée à 18 ans. L’organisation des enseignements doit assurer cohérence et spécialisation progressive des apprentissages dans une logique d’approfondissement et d’ajouts d’enseignements. En voie technologique, la démarche projet doit être réhabilitée.  | XXX - |
| 028 | Le baccalauréat est à la fois l’ultime étape de la validation des acquis et la clé de l’accès à l’enseignement supérieur. Comme diplôme national, il doit s’appuyer sur des épreuves nationales, terminales et anonymes. Le SNES-FSU demande la fin du contrôle continu et la suppression du projet local d’évaluation qui vise entre autres la standardisation des pratiques professionnelles. | XXX - |
| 029 |   | XXX - |
| 030 | Le SNES-FSU demande l’abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes. Les enseignements et le baccalauréat doivent permettre d’attester un niveau. | XXX - |
| 031 | Les trois voies du lycée forment un cadre clair pour la formation des jeunes. Comment assurer l’équilibre entre deux nécessités, celle des enseignements les plus communs possibles et celle de la spécialisation ? Cela suppose un processus d’orientation qui intègre les possibilités de revenir sur des choix et le recrutement de PsyEN qui apportent une aide spécifique aux élèves pour leur développement et leur épanouissement. Cela oblige à penser conjointement des enseignements et des programmes, avec des contenus et une évaluation, dont les modalités désamorcent les mécanismes de ségrégations scolaires, sociales, genrées et territoriales. Quelle organisation du lycée revendiquer pour un tel projet ? La possibilité d’un allongement à quatre années du déroulé des apprentissages peut-elle être profitable ? | XXX -  |
| 032 | Pour toutes les voies, des combinaisons d’enseignements, aux contenus élaborés en cohérence les uns avec les autres, doivent assurer des poursuites d’études étendues et identifiées. Une offre conséquente d’options obligatoires au choix, financée, devrait être mise en place pour enrichir la culture acquise. Avec l’objectif d’une remise à plat du lycée Blanquer, quels aménagements provisoires doit-on revendiquer pour la rentrée 2022 ? | XXX - |
| 033 | L’accès à l’enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous. Le SNES-FSU continue de demander l’abandon de Parcoursup pour un système d’affectation transparent qui garantisse à toutes et tous l’inscription dans les formations de leur choix, selon un système de vœux hiérarchisés. | XXX - |
| 034 |  | XXX - |
| 035 | Fiche 3 - L’articulation Troisième-Seconde à consolider | XXX - |
| 036 | Le SNES-FSU s’oppose à toute rupture qui séparerait d’un côté le collège, engagé dans une poursuite de la primarisation des savoirs, et de l’autre le lycée, sélectif et inscrit dans la logique bac-3/bac+3. L’unité du second degré doit être défendue avec une formation initiale complète sous statut scolaire jusqu’à 18 ans, ce qui exclut tout recours à l’apprentissage, avec des enseignant-es recruté-es sur leurs qualifications disciplinaires pour intervenir indifféremment en collège et au lycée. Le SNES-FSU refuse toute tentative d’augmentation du temps de travail et de bivalence au collège. Les horaires disciplinaires doivent restés hebdomadaires au collège comme au lycée. | XXX - |
| 037 | Les programmes de Troisième et Seconde sont à repenser pour gagner en cohérence et progressivité. Les personnels de ces deux niveaux doivent pouvoir se retrouver à leur demande et sans alourdir leur charge de travail avec un ordre du jour à leur main. | XXX - |
| 038 | Dans le cadre du mandat d’étude voté au congrès FSU à Metz, le SNES-FSU poursuivra sa réflexion notamment avec le SNUEP-FSU « sur la ou les structures devant accueillir les élèves sortant de 3ème permettant de lutter efficacement contre toute reproduction sociale et contre toute orientation précoce et subie ». | XXX - |
| 039 | L’articulation entre le collège et le lycée doit garantir des possibilités d’orientation vers les trois voies du lycée, le temps nécessaire pour découvrir de nouvelles disciplines et le droit de revenir sur ses choix. Les élèves doivent avoir accès à une information neutre, objective et gratuite. L'Onisep doit être restaurée dans ses missions initiales. | XXX - |
| 040 | La classe de Seconde pourrait dans ce cadre être entièrement redéfinie pour y retrouver l’ensemble des matières enseignées en collège, que ce soit en tronc commun ou avec des options obligatoires. La place des enseignements technologiques doit être renforcée, par une intégration dans le tronc commun ou par une option technologique obligatoire.  | XXX - |
| 041 | La Technologie au collège doit-elle être repensée pour mieux affirmer les dimensions technologiques de la culture commune ? Comment la Technologie pourrait-elle intégrer des éléments de découverte des activités professionnelles, constitutives de la culture professionnelle ? | XXX - |
| 042 | Faut-il garder provisoirement des dispositifs tels les 3e prépa-métiers pour des élèves en rupture avec les disciplines scolaires ? Pour confirmer les projets d’élèves qui n’ont pas eu ou demandé d’affectation en seconde professionnelle, une découverte des enseignements professionnels peut-elle être proposée en seconde générale ? | XXX - |
| 043 |  | XXX - |
| 044 | Fiche 4 – Former et qualifier après le baccalauréat et tout au long de la vie | XXX - |
| 045 | Le droit aux poursuites d’études supérieures requiert un abandon de Parcoursup et une augmentation du nombre de places dans le supérieur. Le SNES-FSU continuera le travail fédéral avec le SNESUP pour l’accès à l’enseignement supérieur. | XXX - |
| 046 | Le lien entre pré-bac et post-bac est rendu plus complexe par la réforme Blanquer du lycée. Le passage à deux spécialités en Terminale a déséquilibré certaines voies comme la BCPST (prépa agro/véto). Les CPGE économiques sont aussi déstabilisées. | XXX -  |
| 047 | Le SNES-FSU déplore les conditions de mise en place des MP2I-MPI. Il dénonce la création de Cycles Pluridisciplinaires d’Études Supérieures qui, sans moyens nouveaux et dédiés, constituent une menace pour les CPGE existantes, comme le développement des bachelors. | XXX - |
| 048 | Les classes de BTS doivent être développées, sous statut d’étudiant-e-s, en conservant un accueil diversifié de bacheliers-ères sans quota, et permettre des poursuites d’études. La place de la session de remplacement doit être clarifiée. Les épreuves de BTS suffisent et ne doivent pas faire l’objet de certifications annexes. | XXX - |
| 049 | Faut-il envisager le BTS en 3 ans, passant par une 3ème année en licence professionnelle, en lien avec l'université ? Une année propédeutique après le bac pourrait par ailleurs être proposée pour des remises à niveau : la base du volontariat peut-elle suffire ? | XXX - |
| 050 | Les lycées, avec leurs enseignant-e-s, doivent être un des piliers du service public de l’Education et de la Formation Tout au Long de la Vie. Les enseignants volontaires doivent pouvoir assurer ces différentes missions mais quelles organisations des services revendiquer ? | XXX - |
| 051 |  | XXX - |
| 052 | Fiche 5 - Liberté professionnelle, métier, équipes pluriprofessionnelles | XXX - |
| 053 | La liberté professionnelle est nécessaire à la réussite des élèves. Elle permet la prise en compte : | XXX - |
| 054 | - des besoins réels des élèves | XXX - |
| 055 | - du contexte de travail (matériel, social…) | XXX - |
| 056 | - de la nécessité de faire évoluer des objectifs à court terme en fonction des facteurs précédents | XXX - |
| 057 | - de la richesse et la diversité de la dimension humaine des agents | XXX - |
| 058 |  | XXX - |
| 059 | Elle permet d’être autonome, concepteur, auteur d’initiatives. Elle améliore la santé des personnels et rend les métiers attractifs. Nos mandats du congrès de Paris posent le cadre et les conditions de cette liberté professionnelle. | XXX - |
| 060 | Après la lutte contre le PLE (projet local d’évaluation) ou l’imposition de classes sans notes, comment définir et défendre la liberté pédagogique dans le cadre collectif ? | XXX - |
| 061 | L’imposition de méthodes, de guides, vade-mecum etc, est une atteinte à la liberté professionnelle au profit du respect de méthodes et objectifs. Elle nie le sens du travail et répond à des logiques de domination et de contrôle des pratiques. | XXX -  |
| 062 | Les équipes pluriprofessionnelles complètes sont un outil important pour la réussite de tous les élèves, l’accompagnement, la lutte contre la difficulté scolaire, l’inclusion. L’échange d’informations, de savoirs et d’expériences, ainsi que la complémentarité des habiletés professionnelles, doivent accroître la liberté professionnelle. Comment assurer leur existence effective ? | XXX - |
| 063 |  | XXX - |
| 064 | Fiche 6 - Apprentissage de la citoyenneté  | XXX - |
| 065 | L’injonction à l’engagement tend à occuper désormais tout le champ des réformes éducatives en matière d’apprentissage de la citoyenneté. L’engagement devient un élément central dans l’évaluation du niveau de l’élève, en particulier dans la sélection généralisée pour l’accès à l’enseignement supérieur, au point même de vouloir en faire un critère pour l’obtention des diplômes. L’éducation est ainsi réduite à une forme de dressage et cela transforme l’évaluation, en examen de conformité sociale. | XXX - |
| 066 | Les annonces autour d’une refonte du programme d’enseignement moral et civique et d’un retour à l’instruction civique, notamment dans le cycle 4 du collège, s’inscrivent aussi dans cette conception autoritaire de l’éducation. | XXX - |
| 067 | Le service national universel (SNU) témoigne de ce virage idéologique où toute contestation de l’ordre établi devient déviance. En singeant les gestes et le parcours du militaire, ce dispositif caricature l’armée dont les méthodes sont investies de toutes les vertus pédagogiques possibles pour lutter contre la violence, éduquer à la laïcité et aux « valeurs de la République. Le SNU a dans les faits, vocation à envahir le temps scolaire et à s’emparer des contenus relevant habituellement des enseignements. Il n’est pas acceptable de voir des enseignements scolaires comme l’EMC ou les SVT ainsi dévoyés. | XXX - |
| 068 | Il ne peut être envisageable de présenter le SNU ou ses avatars comme un dispositif qui tente de reconstituer un lien social que les réformes Blanquer s’acharnent à détruire. | XXX - |
| 069 | Il faut encourager les jeunes à réfléchir à un engagement civique voire politique. Mais le volontariat doit rester la règle dans le cadre scolaire. | XXX - |
| 070 | Le SNES-FSU condamne le projet du SNU obligatoire et demande la suppression de l’actuel dispositif. Il demande que le budget alloué au SNU revienne au financement de projets réellement éducatifs et émancipateurs. Dans l’immédiat, il appelle les personnels à ne pas participer à ce dispositif et à refuser tout séjour de cohésion se déroulant sur le temps scolaire. | XXX - |
| 071 | Pour l’avenir, il s’agit au contraire de revitaliser la démocratie collégienne et lycéenne afin que ces principes puissent se matérialiser autrement que par des opérations de communication voire même de manipulation politique. Comment doit se concrétiser la citoyenneté scolaire ? Comment peut-on la valoriser sans pour autant en faire un élément supplémentaire de discrimination sociale et genrée ? | XXX - |
| 072 |  | XXX - |
| 073 | Fiche 7 - Éducation prioritaire et ruralité | XXX - |
| 074 | Le report de la suppression du label REP est un répit mais des labels liés à des contrats et/ou projets menacent l’éducation prioritaire : contrats locaux d’accompagnement (CLA), cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux (TER) insidieusement opposée à la ruralité. | XXX - |
| 075 | Ces labels visent la déréglementation du système éducatif. Ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels (part variable REP+, exclusion des AESH et AED de l’indemnitaire, profilage des postes, projets de hiérarchies intermédiaires…). | XXX - |
| 076 | L’ingérence des élus locaux et la délégation des missions (orientation, aide aux devoirs…) à des sociétés privées s’y développent. | XXX - |
| 077 | La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale (voir les mandats de Rennes et de Grenoble). | XXX - |
| 078 | La continuité du service public et la concurrence du réseau privé nécessitent que certains collèges ruraux souvent à faibles effectifs soient maintenus avec une équipe pluri-professionnelle complète. Quelles mesures revendiquer pour limiter les contraintes pour les personnels ? | XXX - |
| 079 | Les moyens de suivi et d’accompagnement (CIO, Psy-en) doivent y être notamment renforcés. Des places d’internat dans des lycées pour faciliter la mobilité des collégiens ruraux après la Troisième sont à créer. | XXX - |
| 080 | Les établissements ruraux doivent bénéficier de mesures pour l’accès à la culture. Les subventions doivent être suffisantes pour favoriser les sorties et voyages pédagogiques. | XXX - |
| 081 | Le SNES-FSU revendique une politique nationale d’Éducation prioritaire qui compense les conséquences scolaires des inégalités économiques, sociales et de santé, avec des critères objectifs, transparents et concertés pour un label unique. Tout établissement qui relève de ces critères doit être labellisé avec des bonifications égalitaires pour les personnels et des moyens spécifiques (effectifs allégés, créations de postes…). Le SNES-FSU revendique un plan d’urgence pour l’école accompagné d’une relance de la politique nationale d’Éducation prioritaire (mandats de Rennes et de Paris.) | XXX - |
| 082 |  | XXX - |
| 083 | Fiche 8 - L’oral en classe et aux examens : des pratiques au service de la réussite des élèves | XXX - |
| 084 | L’enseignement et l’évaluation de l’oral dans la formation initiale des élèves ne relèvent ni de techniques de communication ni d’un art oratoire. L'oral est un outil et un objet d'enseignement, il participe à la socialisation scolaire. Travailler l’oral permet de neutraliser son rôle de marqueur social amplifiant les inégalités sociales et de genre. | XXX - |
| 085 | La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l’évaluation de l'oral. Ces savoirs se construisent, en fonction des disciplines avec une pratique, une réalisation concrète, une production, un projet effectué en classe, l'explicitation d'une démarche. | XXX - |
| 086 | Dans les enseignements technologiques, la maîtrise du vocabulaire technique est essentielle. Pour le baccalauréat, une épreuve orale terminale de présentation du projet permettrait de valider les savoirs spécifiques à la démarche technologique. | XXX - |
| 087 | La prestation orale peut être évaluée mais elle doit faire l’objet d’un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être raccrochée à ce que l'on enseigne en classe. Les programmes devraient donc le préciser explicitement. En lien avec les professeurs documentalistes, l'oral peut aussi valoriser des recherches documentaires qui ont du sens dans chaque discipline. Dans un tel cadre, comment faire évoluer l’épreuve orale du DNB et l’évaluation de l’oral au lycée ? | XXX - |
| 088 |  |  |
| 089 | Dans tous les cas, pour travailler l'oral, des groupes allégés sont nécessaires. Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire. | XXX - |
| 090 |  | XXX - |

***Vote du Texte***

*Pour :– Contre :– Abstention :– NPPV :*